

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 9 décembre 2019, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
Manon Brassard

Messieurs les conseillers
Martin Simard
Luc Gilbert
Martin Gagné
Réjean Lacasse
Charles Lessard

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽³³³¹⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019; ^(3332 et 3333)
4. PÉRIODE DE QUESTIONS :
5. DOSSIERS DU MAIRE
 - 5.1 Date du dépôt et d'adoption du budget 2020; ⁽³³³⁴⁾
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
 - 6.1 Adoption du règlement #2019-137 règlement d'amendement au règlement no. 2018-123 tel que déjà amendé par le règlement no. 2019-134 afin de préciser la portée du règlement relativement à l'obligation d'installer des compteurs d'eau; ⁽³³³⁵⁾
 - 6.2 Santé et sécurité au travail (SST) – mise en place du Programme de Prévention et autres programmes; ⁽³³³⁶⁾
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
 - 7.1 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de novembre 2019; ⁽³³³⁷⁾
 - 7.2 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de novembre 2019; ⁽³³³⁸⁾
 - 7.3 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de novembre 2019; ⁽³³³⁹⁾
 - 7.4 Dépôt de la liste des comptes de la bibliothèque de novembre 2019; ⁽³³⁴⁰⁾
 - 7.5 Corporation touristique des Bergeronnes – demande de reporter à nouveau le paiement des frais d'installation du système téléphonique du kiosque d'information touristique; ⁽³³⁴¹⁾

- 7.6 Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ et totalisant 25 000 \$ et des contrats de plus de 25 000 \$; ⁽³³⁴²⁾
- 7.7 Dépôt du rapport d'approbation de la SHQ des états financiers 2016 de l'OMH de Bergeronnes et autorisation de paiement de la participation municipale au déficit d'exploitation de l'Office pour un montant de 3 680, \$; ⁽³³⁴³⁾
- 7.8 Dépôt du rapport d'approbation de la SHQ des états financiers 2017 de l'OMH de Bergeronnes et autorisation de paiement de la participation municipale au déficit d'exploitation de l'Office pour un montant de 3 453, \$; ⁽³³⁴⁴⁾
- 7.9 Dépôt du budget 2019 de l'OMH de Bergeronnes révisé au 12 juin 2019 par la SHQ; ⁽³³⁴⁵⁾
- 8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
 - 8.1 Demande de PPCMOI 2019-01 relative au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – adoption de la résolution finale – Lot 4 343 640; ⁽³³⁴⁶⁾
 - 8.2 Projet mise aux normes eau potable - études préparatoires;
 - 8.3 TECQ-2019, Dépôt de la programmation des travaux no.1; ⁽³³⁴⁷⁾
 - 8.4 Demande d'un citoyen pour l'installation d'une lumière de rue au 167, route 138; ⁽³³⁴⁸⁾
- 9. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR
 - 9.1 Emprunt par billets au montant de 749 300, \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2019 – résolution de concordance et de courte échéance; ⁽³³⁴⁹⁾
 - 9.2 Emprunt par billets au montant de 749 300, \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2019 – soumissions pour l'émission de billets; ⁽³³⁵⁰⁾
- 10. DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES
 - 10.1 Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné; ⁽³³⁵¹⁾
- 11. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION
 - 11.1. Centre de dépannage des Nord-Côtiers – offre publicitaire à paraître lors du souper spaghetti du 27 novembre 2019; ⁽³³⁵²⁾
 - 11.2. Télévision régionale Haute-Côte-Nord – offre publicitaire de vœux à annoncer à l'occasion des Fêtes; ⁽³³⁵³⁾
 - 11.3. Odyssée artistique – demande d'aide financière pour la tenue de la 15^e édition du Festival intime de musique classique, Haute-Côte-Nord; ⁽³³⁵⁴⁾
 - 11.4. Activité de Qi Gong aux Bergeronnes - demande de réservation de salle à titre gratuit; ⁽³³⁵⁵⁾
 - 11.5. Polyvalente des Berges – demande de commandite pour la création d'un album souvenir des finissants de 5^e secondaire, cohorte 2019-2020; ⁽³³⁵⁶⁾
- 12. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Municipalité des Bergeronnes – dossier mise aux normes eau potable, suivi proposition vente propriété Claude et Rémi Larouche (lettre du 26 octobre 2019),
- MRC les Basques et MRC La Haute-Côte-Nord – lettre du 18 novembre au sujet d’un engagement financier des communautés dans le dossier de la desserte maritime Trois-Pistoles/Les Escoumins,
- Appui de la municipalité à la démarche d’implantation d’une antenne de l’UQAR dans le secteur ouest de la Côte-Nord (lettre du maire adressée au Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur,

13. SUJETS DIVERS :

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE ⁽³³²⁶⁾

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

19-12-3331 Lecture et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les modifications suivantes :

Retrait du point 8.2 « Projet mise aux normes eau potable – études préparatoires »,

QUE le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

19-12-3332 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

19-12-3333 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins

que de droit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

DOSSIER DU MAIRE

19-12-3334 Date du dépôt et d'adoption du budget 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE fixer la date et l'heure d'adoption du budget 2020 au 19 décembre 2019 à 18h30.

DOSSIER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

19-12-3335 Adoption du règlement #2019-137 règlement d'amendement au règlement no. 2018-123 tel que déjà amendé par le règlement no. 2019-134 afin de préciser la portée du règlement relativement à l'obligation d'installer des compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son règlement numéro 2018-123 le 14 janvier 2019 afin d'obliger, dans certains cas, l'installation de compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable à l'égard de certains immeubles, notamment afin de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre des démarches en cours pour obtenir l'aide financière requise à la mise aux normes du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été amendé par le règlement numéro 2019-134, plus particulièrement afin de modifier l'article 6 du règlement numéro 2018-123 pour prévoir l'obligation immédiate d'installer des compteurs d'eau à l'égard de certains immeubles;

CONSIDÉRANT QUE cette modification peut paraître incompatible avec certaines autres dispositions du règlement numéro 2018-123 et qu'il y a lieu, pour éviter toute mésentente éventuelle quant à la portée du règlement numéro 2018-123 tel qu'amendé, d'y apporter certains ajustements pour assurer que l'article 6 tel qu'amendé ne soit pas remis en cause en lien avec d'autres dispositions du même règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 11 novembre 2019 avec le dépôt du projet de règlement à cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-123 TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-134 AFIN DE PRÉCISER LA PORTÉE DU RÈGLEMENT RELATIVEMENT À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES COMPTEURS D'EAU

1. PRÉCISIONS À L'ÉGARD DES « OBJECTIFS DU RÈGLEMENT » ÉNONCÉS À L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-123

L'article 1 du règlement numéro 2018-123 est remplacé par le suivant :

OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels au sens du présent règlement, de régir l'installation d'un certain nombre de compteurs d'eau à l'égard des résidences existantes pour répondre à certaines exigences du MAMH et, pour l'avenir, que tout nouveau bâtiment principal nécessitant un branchement au réseau d'aqueduc soit muni d'un compteur d'eau.

2. MODIFICATION À L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-123 INTITULÉ « INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU »

Le premier alinéa de l'article 7 du règlement numéro 2018-123 est remplacé par le suivant :

Sous réserve des compteurs d'eau installés dans certaines résidences existantes pour fins d'échantillonnage à la demande du MAMH qui sont installés aux frais de la Municipalité, le compteur d'eau et le tamis sont fournis par la Municipalité et ceux-ci sont installés aux frais du propriétaire conformément aux Annexes 3 à 5. La Municipalité demeure propriétaire du compteur d'eau et du tamis et elle ne paie aucun loyer ni aucune charge au propriétaire pour abriter et protéger ces équipements.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES

CE 9^e jour de décembre 2019

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

19-12-3336 Santé et sécurité au travail (SST) – mise en place du Programme de Prévention et autres programmes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, sur recommandation de la MMQ, a ordonné un audit auprès de la firme Formation Expert SST inc. de Forestville dans le but de contribuer à la mise en œuvre, à la mise à jour et

au développement de la politique et de la législation en matière de Santé et Sécurité au Travail;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt du rapport d'audit, la municipalité désire mettre en place le Programme de Prévention et autres Programmes;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la municipalité a reçu une soumission de la firme d'expert et qu'elle satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission de la firme Formation Expert SST inc. de Forestville pour la mise en place du Programme de Prévention et autres Programmes au montant de 7 500, \$ (tx en sus).

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

19-12-3337 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité de novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madane la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 327 885,43 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de novembre 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 327 885,43 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES MUNICIPALITÉ

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-11		
ACE Louis-Philippe Lepage	Fournitures entretien travaux publics	10 601.97 \$
Assaini Conseil	Rapport trimestriel	937.05 \$
Bétons Povincial	Gravier travaux rang St-Joseph - butée de béton	2 361.82 \$
Chantal Michaud	Certificat cadeau	25.00 \$
Club sportif des bouleaux blancs	Affiche relais 2019-2020	114.98 \$
Environnex	Test d'eau (2)	368.73 \$
Équipements GMM	Contrat service photocopieur (2)	139.72 \$
Falco	Service photogramétrie par drone	1 241.73 \$
G.L.R.	Huile à moteur - aliments – achats reconnaissance cpel	117.38 \$
G.L.R.	Aliments	200.69 \$
Garage J. Boulianne	Lumière	17.04 \$
Gauthier Transport	Frais transport (2)	73.28 \$
Javel Bois-Francis	Chlore	569.33 \$
Le Journal Haute-Côte-Nord	Campagne panier Noël	86.23 \$
Le Shack	Certificat cadeau	25.00 \$
Les Entreprises Carl Brassard	Lunette de sécurité - chauffage station chlore - réparation indicateur et éclairage d'urgence	3 200.51 \$
Les Entreprises de construction OPCR	Problème sur toiture et fenêtre archéo, réparation	710.03 \$
Maheu & Maheu	Contrat service parasitaire novembre à avril 2020	1 220.13 \$
Moïra Deschênes	Certificat cadeau	25.00 \$

Papeterie du Fleuve	Fourniture de bureau	423.04 \$	
PG Govern	Contrat service pg contrat service jmap, contrat service accès cité, contrat service surveillance copie de sécurité, antivirus, sauvegarde infonuagique	12 871.48 \$	
Pièces & Service SG	Débroussaillage côté de rue	3 909.15 \$	
Plomberie Conrad Martel	Réparation égout rue du boisé- installation compteur d'eau, kit pour sceller les compteurs	35 073.54 \$	
Rénovations J.M.B.R.	Arbres de Noël	103.44 \$	
Restaurant du Boisé	Certificat cadeau	25.00 \$	
S.R.V. (Constructions)	Travaux réseau d'eau rue Principale - niveleuse - travaux ponceau rang St-Joseph - travaux agrandissement terrain cpe -nettoyant à frein	14 405.49 \$	
Sani-manic	Vidange toilette chimique base plein-air	247.20 \$	
Sarah Côté	Certificat cadeau	25.00 \$	
SG Expert-Conseil	Étude évaluation sécurité barrage	2 989.35 \$	
Stickie's	Fabrication et installation plaque explicative monument historique	210.00 \$	
Terrassement et pavage SL	Asphalte rue du bassin - travaux ponceau rang St-Joseph -travaux d'excavation chemin du fleuve	7 873.49 \$	
Vip télécom	Contrat service tronc commun (2)	346.54 \$	
TOTAL:		100 538.34 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-11			
Pièces d'autos chocs	Lumière acompte	757.09 \$	3189
Municipalité Sacré-Cœur	Immatriculation et assurance camion	452.37 \$	7042
Joanie Bouchard	Frais déplacement	31.24 \$	7043
Sara Brisson	Frais déplacement	153.48 \$	7046
Véronique Lapointe	Frais cellulaire	58.02 \$	7047
Simon-Pierre Dufour	Frais déplacement et cellulaire	529.50 \$	7048
Fisa	Cotisation syndicale	180.58 \$	7049
Syndicat des employés municipaux	Cotisation syndicale	20.54 \$	7050
Julia Lavoie	Livres, bonbons pour halloween	96.13 \$	7051
Poste Canada	Info municipal du 15 novembre 2019	62.23 \$	7052
Luc Caron	Domage et intérêt	275.27 \$	7056
Association des riverains du Lac Gobeil	Contrat déneigement conteneur à déchet 2019-2020 versement 1	250.00 \$	7080
Poste Canada	Timbres	310.44 \$	7081
Ville Forestivelle	Entente intermunicipale	29 478.50 \$	7082
MRC Haute-Côte-Nord	Quote part matière résiduelle	31 195.75 \$	7083
Francis Bouchard	Déplacement	42.30 \$	7084
Francis Bouchard	Frais déplacement	82.17 \$	7085
Municipalité Sacré-Cœur	Entente intermunicipale	163.00 \$	7086
Sara Brisson	Formation, achat décoration Noël	174.48 \$	7087
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	45.09 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte essence F-150 (3)	277.18 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité lumière de rues	31.77 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité CPE	678.10 \$	Accès D
Négotel	Télécommunication	800.81 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	4 449.59 \$	Accès D
Revenu Québec	Pension alimentaire	1 237.85 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	11 401.23 \$	Accès D
Transport Larouche	Contrat déneigement 2019-2020 versement 1	15 256.94 \$	Accès D
Vidéotron	Frais internet	106.87 \$	Accès D
Visa Desjardins	Montage et gravure trophée - lumière - level de levage (3)	341.69 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité lumière de rues	36.24 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station chlore	49.19 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station égout	351.28 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité arena	532.63 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité lumière de rues	649.54 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité édifice municipal	842.01 \$	Auto
La Chambre de Commerce Forestville	Cotisation assurance collective	1 465.56 \$	Auto
Standard life	Cotisation REER	2 887.18 \$	Auto
Camping Bon-Désir	Remboursement emprunt	100 000.00 \$	Virement
Salaire	Total salaire mensuel	21 593.25 \$	
SOUS-TOTAL:		227 347.09 \$	
TOTAL:		327 885.43 \$	

19-12-3338 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir de novembre 2019

EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 19 347,71 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de novembre 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 19 347,71 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
CAMPING BON-DÉSIR**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-11			
Ace Louis-Philippe Lepage	Fournitures entretien	186.48 \$	
Atelier Brisson Gagné	Lime, guide chaîne -chaîne (2)	114.95 \$	
Construction SRV	Creusage fosset	1 741.87 \$	
Entreprises Essipit	Vente billets croisières (2)	2 438.40 \$	
Service mécanique HD	Lame, huile, cable, trousse de butée (2)	682.66 \$	
Terrassement Pavage SL	Asphalte	5 587.79 \$	
TOTAL:		10 752.15 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-11			
Renaud Bouchard	Frais déplacement	63.90 \$	1154
Web Graphx	Réalisation site web versement 1	1 200.00 \$	1160
Anik Gagnon	Livre Québec en camping	38.78 \$	1161
Carte Corpo-rate	Frais carte	1.75 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	495.98 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	79.04 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	867.05 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	367.70 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	448.17 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	139.36 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	539.23 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	66.97 \$	Accès D
Netbanx	Frais site netbanx	39.37 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais carte de crédit netbanx	25.74 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais carte crédit	154.36 \$	Auto
Salaire	Total salaire mensuel	4 068.16 \$	
SOUS-TOTAL:		8 595.56 \$	
TOTAL:		19 347.71 \$	

19-12-3339 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles de novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 4 077,07 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de novembre 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 4 077,07 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
SALLE DE QUILLES**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-11			
Ace Louis-Philippe Lepage	Contreplaqué	162.08 \$	
G.L.R.	Aliments	90.57 \$	
Solugaz	Location gazobière	91.98 \$	
TOTAL:		344.63 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-11			
S.A.Q.	Alcool (2)	1 212.28 \$	7044
Microbrasserie Saint-Pancrace inc.	Bières	714.07 \$	Accès D
Brasserie Labatt	Bières, crédit (2)	923.10 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	882.99 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		3 732.44 \$	
TOTAL:		4 077.07 \$	

19-12-3340 Dépôt de la liste des comptes de la bibliothèque de novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 103,41 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de novembre 2019

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 103,41 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
BIBLIOTHÈQUE**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2019-11			
TOTAL:		0.00 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2019-11			
Julia Lavoie	Tablettes	103.41 \$	143
SOUS-TOTAL:		103.41 \$	
TOTAL:		103.41 \$	

19-12-3341 Corporation touristique des Bergeronnes – demande de reporter à nouveau le paiement des frais d’installation du système téléphonique du kiosque d’information touristique

CONSIDÉRANT QU’en 2017, la municipalité a procédé à l’installation d’un nouveau système téléphonique en réseau reliant toutes les installations municipales y compris, le camping et le centre Archéo;

CONSIDÉRANT QUE sur demande de la corporation touristique des Bergeronnes, la municipalité a accepté de raccorder le kiosque d’information touristique au réseau moyennant un coût de 2 978, \$ (taxes en sus) remboursable en 2 paiements de 1 489, \$;

CONSIDÉRANT QU’en 2018, à la demande de la corporation touristique pour des raisons de difficultés financières, la municipalité a accepté de reporter le deuxième paiement à l’automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE la corporation touristique transmet une demande de reporter à nouveau le paiement dû en 2019 pour l’automne 2020 pour les mêmes raisons;

CONSIDÉRANT QUE la corporation touristique des Bergeronnes est un organisme à but non lucratif dont la mission est l’accueil et le développement touristique des Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de la Corporation touristique des Bergeronnes de reporter le montant dû de 1 489, \$ et qu’elle pourra, si elle le désire, rembourser en deux paiements égaux de 744,50\$ sur une période de 2 ans, soit en 2020 et 2021.

19-12-3342 Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ et totalisant 25 000 \$ et des contrats de plus de 25 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des contrats suivants :

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$
ET TOTALISANT 25 000\$
ANNÉE 2019**

NOM DU FOURNISSEUR	DÉPENSES	MONTANT
Consultant S. Dufour	Tecq 2014-2018	7 070.96\$
	- Assainissement des eaux usées	5 633.78\$
	- Eau potable	12 253.46\$
		3 621.71\$
		11 985.57\$
		7 665.96\$
		10 161.49\$
Les Constructions Métodex	Travaux réfection archéo	17 154.27\$
	Travaux réfection MMQ arena	17 798.13\$

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$
ANNÉE 2019**

NOM DU FOURNISSEUR	DÉPENSES	MONTANT
Ministre des Finances	Contribution policière	41 554.00\$
Plomberie Conrad Martel	Installation et achat compteur d’eau	31 772.20\$
Transport Larouche	Contrat déneigement 2018-2019	80 131.04\$

	Contrat déneigement 2019-2020	35 289.71\$
Ultima	Assurance	30 683.00\$

19-12-3343 Dépôt du rapport d’approbation de la SHQ des états financiers 2016 de l’OMH de Bergeronnes et autorisation de paiement de la participation municipale au déficit d’exploitation de l’Office pour un montant de 3 680, \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’ACCEPTER le dépôt des états financiers au 31 décembre 2016 de l’Office Municipal d’Habitation des Bergeronnes et confirme le paiement de la participation municipale au déficit d’exploitation au montant de 3 680, \$, déjà effectué en 2017.

19-12-3344 Dépôt du rapport d’approbation de la SHQ des états financiers 2017 de l’OMH de Bergeronnes et autorisation de paiement de la participation municipale au déficit d’exploitation de l’Office pour un montant de 3 453, \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’ACCEPTER le dépôt des états financiers au 31 décembre 2017 de l’Office Municipal d’Habitation des Bergeronnes et confirme le paiement de la participation municipale au déficit d’exploitation au montant de 3 453, \$ déjà effectué en 2018 et REFUSE de verser un montant supplémentaire de 80, \$ de dépenses non reconnues par la SHQ pour frais de déplacements de la directrice lors de rencontres concernant le regroupement des OH du secteur BEST tenues en 2017 aux Escoumins.

19-12-3345 Dépôt du budget 2019 de l’OMH de Bergeronnes révisé au 12 juin 2019 par la SHQ

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt du budget 2019 de l’OMH de Bergeronnes révisé au 12 juin 2019 par la SHQ indiquant l’octroi d’un montant de 2 100, \$ attribué à la directrice pour les heures supplémentaires effectuées durant les gros travaux de réfection du bâtiment du HLM en 2018 ainsi que l’octroi d’un montant supplémentaire au PPI dépense de 35 000, \$ pour projet de relocalisation du stationnement,

QUE la municipalité s’engage à déboursier en 2020, le montant correspondant au 10 % du déficit d’exploitation de l’organisme tel que prévu à la convention d’exploitation signée avec la SHQ.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L’ENVIRONNEMENT ET DE L’URBANISME

19-12-3346 Demande de PPCMOI 2019-01 relative au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble – adoption de la résolution finale – Lot 4 343 640

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot 4 343 640 du cadastre du Québec a déposé une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE par la demande de PPCMOI 2019-01, la requérante souhaite ériger une résidence de villégiature d'une largeur et d'une longueur de 7,32 mètres sur le lot 4 343 640 du cadastre du Québec alors que le Règlement de zonage 2010-050 n'autorise pas un tel usage dans la zone 105-Co;

CONSIDÉRANT QUE tout projet particulier doit, pour être autorisé, respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il a été résolu à la majorité des membres du CCU de recommander au conseil municipal d'accepter la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de résolution de la demande de PPCMOI 2019-01 a été adopté le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de résolution de la demande de PPCMOI 2019-01 a été adopté le 11 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité adopte la résolution de PPCMOI 2019-01.

**19-12-3347 TECQ-2019, Dépôt de la programmation des travaux
no.1**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle,

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023,

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no-1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme,

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution,

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no-1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

19-12-3348 Demande d'un citoyen pour l'installation d'une lumière de rue au 167, route 138

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'un citoyen pour l'installation d'une lumière de rue à sa résidence principale située en dehors de la zone urbaine, soit au 167, route 138, dans le secteur Est de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après une analyse de la situation, il a été constaté que la lumière de rue implantée dans le voisinage, éclairait suffisamment de façon sécuritaire l'entrée de la propriété du 167, route 138;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse d'acquiescer à la demande du citoyen résident au 167, route 138 pour l'installation d'une lumière de rue, mais que la municipalité pourrait accepter d'en installer une aux frais du citoyens.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

19-12-3349 Emprunt par billets au montant de 749 300, \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2019 – résolution de concordance et de courte échéance

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Bergeronnes souhaite emprunter par billets pour un montant total de 749 300 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2014-084	398 900 \$
2014-090	350 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2014-084, la Municipalité des Bergeronnes souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 décembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	88 300 \$	
2021.	90 700 \$	
2022.	93 200 \$	
2023.	95 600 \$	
2024.	98 300 \$	(à payer en 2024)
2024.	283 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2014-084 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

19-12-3350 Emprunt par billets au montant de 749 300, \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2019 – soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 décembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 décembre 2019
Montant :	749 300 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 décembre 2019, au montant de 749 300 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
88 300 \$		2,10000 %
90 700 \$		2,20000 %
93 200 \$		2,25000 %
95 600 \$		2,35000 %
381 500 \$		2,40000 %
Prix : 98,70700		Coût réel :

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-ST-LAURENT		
88 300 \$		2,73630 %
90 700 \$		2,73630 %
93 200 \$		2,73630 %
95 600 \$		2,73630 %
381 500 \$		2,73630 %
Prix : 100,00000		Coût réel :
3 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
88 300 \$		2,85000 %
90 700 \$		2,85000 %
93 200 \$		2,85000 %
95 600 \$		2,85000 %
381 500 \$		2,85000 %
Prix : 100,00000		Coût réel :

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit,

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 décembre 2019 au montant de 749 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2014-084 et 2014-090. Ces billets sont émis au prix de 98,70700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans,

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES

19-12-3351 Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le conseiller Martin Gagné, membre du comité de gestion de la salle de quilles et entérinent les actes posés par le comité pour le mois de novembre 2019, tels que mentionnés dans le rapport.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION

19-12-3352 Centre de dépannage des Nord-Côtiers – offre publicitaire à paraître lors du souper spaghetti du 27 novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte l'offre proposée par le Centre de dépannage des Nord-Côtiers pour une publicité à paraître lors du souper-bénéfice du 27 novembre 2019 pour un montant de 75, \$ taxes en sus.

19-12-3353 Télévision régionale Haute-Côte-Nord – offre publicitaire de vœux à annoncer à l’occasion des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l’offre publicitaire suivante pour présenter des vœux des Fêtes à la population, soit :

- Vidéo au coût de 100, \$, ex. la municipalité offre elle-même ses propres vœux avec son équipe,
- Photo au coût de 75, \$, ex. prise de photo d’équipe soit par la municipalité,
- Carte de vœux au coût de 65, \$, la télé HCN compose un texte qui est lu en ondes,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte l’offre publicitaire de vœux présentée par la télé HCN au montant de 65, \$ pour présenter une carte de vœux.

19-12-3354 Odyssée artistique – demande d’aide financière pour la tenue de la 15^e édition du Festival intime de musique classique, Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d’aide de 2 000, \$ de l’organisme Odyssée artistique des Bergeronnes pour la tenue de la 15^e édition du Festival intime de musique classique;

CONSIDÉRANT QU’il est de la volonté du conseil d’encourager les activités culturelles pour le bien-être de ses citoyens sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte de verser une aide financière de 1 600, \$ à l’organisme l’Odyssée artistique des Bergeronnes pour la tenue du Festival intime de musique classique en 2020.

19-12-3355 Activité de Qi Gong aux Bergeronnes - demande de réservation de salle à titre gratuit

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d’un groupe de citoyens pour réserver une salle à titre gratuit pour la tenue de l’activité de Qi Gong aux Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU’il est de la volonté du conseil d’encourager l’activité physique, sportive et culturelle pour le bien-être de ses citoyens sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil offre à titre gratuit l’usage d’une salle à l’édifice municipal pour la tenue de l’activité Qi Gong aux Bergeronnes.

19-12-3356 Polyvalente des Berges – demande de commandite pour la création d’un album souvenir des finissants de 5^e secondaire, cohorte 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du comité de financement 2019-2020 de la Polyvalente des Berges pour la création d’un album souvenir marquant la fin des études des élèves de 5^e secondaire;

CONSIDÉRANT QU’à cette fin, le comité propose un espace publicitaire établi comme suit :

- 50, \$ pour une carte professionnelle,
- 100, \$ pour ¼ page,
- 150, \$ pour ½ page,
- 250, \$ pour une pleine page

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte de verser un montant de 150, \$ pour une demie page de publicité à mettre l’album souvenir des finissants de 5^e secondaire, cohorte 2019-2020.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Municipalité des Bergeronnes – dossier mise aux normes eau potable, suivi proposition vente propriété Claude et Rémi Larouche (lettre du 26 octobre 2019),
- MRC les Basques et MRC La Haute-Côte-Nord – lettre du 18 novembre au sujet d’un engagement financier des communautés dans le dossier de la desserte maritime Trois-Pistoles/Les Escoumins,
- Appui de la municipalité à la démarche d’implantation d’une antenne de l’UQAR dans le secteur ouest de la Côte-Nord (lettre du maire adressée au Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur,

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l’assistance.

19-12-3357 Fermeture de l’assemblée

L’ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 19 h 31.

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.